

Séance d'information de la SVC

jeudi, 4 décembre 2014, 19.00 h.

Pour la sixième fois, la séance d'information s'est déroulée dans la grande salle du centre de la Protection civile à Gollion. Après avoir salué la nombreuse assistance et excusé quelques absents, le Président de la SVC, Pierre-André Haas, a donné la parole à Ruedi Vonlanthen, président de l'USS Assurances et président cantonal des tireurs fribourgeois, pour présenter les modifications apportées à l'USS Assurances.

Cette assurance obligatoire pour toutes les sociétés de tir affiliées à la FST couvrira dorénavant une plus grande variété de domaines, en particulier la responsabilité civile, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Le mode de calcul des primes sera modifié puisqu'on tiendra compte dorénavant de tous les membres d'une société et plus seulement des membres licenciés. Il en résultera une augmentation des primes, mais aussi davantage de couverture. En réponse à une question, Ruedi Vonlanthen confirme que la fonction de cette assurance reste subsidiaire, donc elle n'intervient qu'en deuxième échelon. Une communication parviendra prochainement à toutes les sociétés et les conditions générales seront mises sur le site de la FST.

Pierre-André Haas passe ensuite la parole aux responsables de dicastère pour qu'ils puissent donner des informations sur les sujets concernant leurs activités.

Jean-Luc Cloux souligne que dans le cadre du nouveau concept d'information de la Fédération, le journal *TirSuisse* sera envoyé à partir de l'année 2015 à tous les licenciés. En plus des quatre éditions du Journal, ils recevront par courriel six à huit bulletins d'information pour autant que leur adresse internet a été saisie dans la banque de données de la FST. Les sociétés paieront Fr. 38.-- par journal pour un nombre d'exemplaires calculé selon le barème en vigueur jusqu'à présent (version corrigée après la séance).

En ce qui concerne les licences et le site AFS, Jean-Luc Cloux rappelle que les mutations doivent être faites de préférence (car sans frais) entre le 1^{er} décembre et le 15 février. Il faut dans la mesure du possible saisir les adresses e-mail de tous les tireurs, y compris celles des membres non-licenciés, avec par exemple l'affiliation "membre passif" ou "membre sans licence" ou encore "participant exercices fédéraux".

Virginie Clément, secrétaire de la SVC et responsable du site internet, indique qu'une nouvelle présentation du site sera disponible à partir de la fin de cette année. Elle encourage les sociétés à lui fournir de la matière et des photos à publier sur le site.

A 300 m, Alfred Tissot constate que la participation au Championnat de groupes et au concours individuel vaudois a malheureusement légèrement baissée en 2014. Il encourage les sociétés à annoncer plus de groupes et de concurrents. Les règlements pour 2015 restent inchangés, sauf que les finales se feront avec 8 groupes ou 8 tireurs (au lieu de 10). Les finales se dérouleront le 30 mai pour le CG et le 3 octobre pour le CIV, comme d'habitude à Vernand / Lausanne.

Alfred Tissot ajoute que la finale du championnat de groupes au pistolet à air comprimé se déroulera le 15 février au stand de Malley.

Roger Jordan constate une fois de plus une baisse de la participation des pistoliers aux championnats de groupes, en particulier à 50 m, tant dans le canton de Vaud qu'au niveau suisse.

En l'absence de Werner Haenni, il informe également sur le déroulement du championnat suisse de sections à 300, 50 et 25 m. A 300 m, le canton de Vaud a participé avec le même

nombre de sections que l'an passé, mais au niveau suisse, il y a eu une baisse de plus de 30% ! A 25 m, seules 4 sections vaudoises ont accompli le premier tour et, à 50 m, il y a eu en tout et pour tout 2 sections.

En ce qui concerne le Tir fédéral en campagne, Christian Cochard regrette que l'augmentation de participation dans le canton de Vaud constatée l'année dernière ne se soit pas répétée. Il y a eu en 2014 une baisse de 3.6%, due principalement à la distance de 300 m. En 2015, le TFC se déroulera les 5, 6 et 7 juin. Il rend attentif au fait que le programme ShotOffice ne tourne pas avec des versions plus récentes que Windows 7. Il prie donc les sociétés d'en tenir compte et de prendre les mesures adéquates.

Maurice Jossevel relève qu'un concours cantonal aura lieu lors de la journée de la jeunesse au Tir Fédéral à Viège. Il a prévu d'organiser des éliminatoires pour les distances de 300, 25 et 50 m (carabine et pistolet). Tous les jeunes du canton (JT et non JT) seront invités à participer à ces éliminatoires qui permettront de déterminer qui sera qualifié pour aller en Valais. Le concours sera gratuit et se déroulera au début du mois de mai.

Daniel Margairaz indique que la phase projet de la filière de formation et de promotion de la relève est terminée. Plusieurs postes de l'organigramme ont déjà pu être attribués. La Commission chargée du projet poursuit le recrutement des personnes nécessaires. Les journées "découverte" n'ont malheureusement pas encore pu se dérouler, faute d'intérêts de la part des sociétés. Dans le courant de l'année 2015, il faudra poursuivre les efforts pour concrétiser le projet. Comme le canton manque de moniteurs J+S et d'entraîneurs, Daniel Margairaz lance un appel pour que les sociétés envoient des tireurs suivre les cours proposés par la FST.

L'Officier fédéral de tir Richard André, parlant aussi au nom de son collègue Michel Charonnens, adresse ses remerciements aux sociétés qui organisent les exercices fédéraux et les cours de jeunes tireurs. Il rappelle que les sociétés doivent encourager leurs membres à participer aux cours de moniteurs et aux cours de répétition.

Parmi les améliorations possibles, il constate qu'il y a chaque année environ 30 tireurs "restés" qui sont convoqués à Bière au début mars. Peut-être que les sociétés organisatrices pourraient mieux aider ces tireurs et surtout les inciter à faire une, voire deux répétitions. De même, il serait bon de rappeler aux tireurs concernés ce qu'ils doivent faire pour conserver leur arme.

Pierre-André Haas conclut en remerciant les participantes et participants pour leur présence et leur attention. Il rappelle que l'Assemblée générale de la SVC se déroulera le 22 février 2015 à Corcelles près Payerne.

La prochaine séance d'information aura lieu le jeudi 3 décembre 2015.

Résumé SCL / 7.12.2014 / 26.1.2015 /GF